

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Cahier d'acteur

**Cahier d'acteur déposé
par :
Le collectif CEP-Enfance**

**Qui sommes-nous et quel est
notre rôle ?**



EN BREF

Une politique nationale ambitieuse pour l'enfance, conçue de manière globale et cohérente, constitue un cadre général nécessaire et indispensable pour répondre aux droits et besoins des enfants, et offrir un écrin pour des réponses à la fois universelles et ajustées aux situations si diverses de chacun face aux « temps de l'enfant ».

Contact :
cep.enfance@gmail.com
[https://cep-
enfance.blogspot.com/](https://cep-enfance.blogspot.com/)

Le collectif [CEP-Enfance](#) (Construire Ensemble la Politique de l'Enfance) regroupe depuis 2014 une centaine d'organismes œuvrant dans tous les champs de l'enfance. Il s'adresse aux responsables politiques, aux décideurs et à tous les citoyens intéressés ou agissant dans les domaines de l'enfance : face à l'insuffisance d'une politique publique globale et cohérente favorable à l'enfance, le CEP-Enfance défend [10 exigences pour la cause des enfants](#).

Nous les avons publiées dans un livre [« Enfance, l'état d'urgence »](#) comportant une soixantaine de contributions détaillées dans tous les domaines qui touchent à la vie des enfants.

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui marche bien, ce qui marche moins bien...

Dans les faits, les problématiques liées à l'enfance sont souvent abordées de manière sectorielle, sans considérer l'approche transversale inhérente à la condition enfantine. Or, les enjeux éducatifs, sociaux, sanitaires, culturels, juridiques et de protection sont intrinsèquement liés et nécessitent une action croisée et interdépendante. L'enfant est assurément un être singulier, doté de caractéristiques et de besoins physiques, psychologiques, affectifs et intellectuels qui lui sont propres. L'enfant est aussi un être social, interagissant avec le monde qui l'entoure et un être politique doté de droits reconnus dans le droit français et international. Enfin, il est un être en devenir qui traverse un processus de maturation impliquant le respect du temps de l'enfance et son besoin combiné d'émancipation et de protection.

"Mieux structurer les temps de vie de l'enfant" et que cela profite à tous : comment y parvenir face aux différenciations territoriales, sociales, culturelles, environnementales, à l'hétérogénéité des ressources et des réponses, et sachant que les temps et lieux de l'enfant sont étroitement interdépendants ? L'organisation des temps périscolaires ne peut que se heurter aux "inégalités sociales, sexuées, résidentielles et territoriales [qui] jouent un rôle crucial pour limiter l'accès des enfants [...] aux espaces publics, à la nature, aux diverses activités ludiques et sportives", selon le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge. Celui-ci aborde aussi le temps du sommeil qui est indubitablement des plus précieux dans la vie des enfants : "les perturbations des rythmes et de la qualité du sommeil des enfants et adolescents mettent en jeu la santé, l'épanouissement personnel et les capacités neurocognitives". Or "les conditions d'environnement – la qualité de l'air, les nuisances visuelles et sonores – déterminent la quantité et la qualité du sommeil des enfants. Parmi ces facteurs environnementaux, les sources de bruits sont liées [...] aussi et surtout aux qualités de l'habitat", dont on connaît le lien avec le statut socio-économique des familles.

Contextualiser la problématique des temps de l'enfant en la rapportant plus généralement à la condition des enfants, plus précisément aux conditions diverses de la vie enfantine, motive les propositions qui suivent.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

Il est donc salubre d'appréhender les dynamiques de la condition enfantine au filtre des droits et besoins de l'enfant considérés comme fondamentaux : *être protégés, bien grandir et s'émanciper*. Cela compterait au nombre des préalables requis pour contextualiser secondairement des réponses spécifiques liés aux « temps de l'enfant ».

Être protégés : tous les enfants ont besoin d'une politique qui les protège pour grandir. Les enfants sont « vulnérables » par nature, la protection de la société leur est due car ils sont en situation de forte dépendance aux adultes, de surcroît lorsqu'ils affrontent des conditions de vie adverses (pauvreté, violences ou carences, défaut de justice, absence de domicile ou logement indigne, migration, problèmes de santé...).

Bien grandir : une politique pour permettre à chacun d'entre eux de se développer mais aussi de s'épanouir dans le respect des rythmes du grandir et de leur maturation, à tous les âges de l'enfance. Cette « politique du bien grandir » concerne tous les domaines, éducation, santé, justice, social, culture, environnement...

S'émanciper : une politique qui sollicite, entend et prend en compte les aspirations des enfants et s'attache à y répondre et à les accompagner sur le chemin de l'émancipation : c'est cultiver les graines de leur citoyenneté future mais déjà agissante.

Ainsi, « *mieux structurer les différents temps de la vie quotidienne des enfants* » appelle à prendre en compte leurs conditions sociales variées selon qu'ils vivent ou non dans des familles touchées par la pauvreté voire la grande pauvreté : une action résolue pour faire reculer les situations de pauvreté ne peut qu'impacter favorablement l'égalité des enfants quant aux effets bénéfiques attendus d'une meilleure structuration de ces temps.

Cela suppose aussi qu'ils puissent tous disposer de ressources qui animent et organisent cette nouvelle structuration : il convient de s'appuyer sur un réseau solide et accessible à tous de services publics et associatifs dans tous les domaines de la vie des enfants, éducation, loisirs, arts et culture, modes d'accueil, transports, santé, protection de l'enfance, justice, social, environnement...

Cela fait également écho à la faculté pour tous d'exercer pleinement leurs droits exposés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, terreau du meilleur épanouissement de chacun : on attend des autorités françaises une réponse effective aux observations du Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies lors du dernier examen périodique de la France sur les droits de l'enfant.

Cela nécessite enfin de s'attaquer vigoureusement aux multiples adversités déjà mentionnées que rencontrent certains enfants, tout particulièrement aux violences de tous ordres qui peuvent les affecter.

Une politique nationale ambitieuse pour l'enfance, conçue de manière globale et cohérente, constitue donc un cadre général nécessaire et indispensable pour répondre aux droits et besoins des enfants, et offrir un écrin pour des réponses à la fois universelles et ajustées aux situations si diverses de chacun face aux « temps de l'enfant ».

En appuyant leurs futures propositions pour une nouvelle structuration des temps de l'enfant sur l'affirmation du caractère indispensable d'une politique globale favorable à la cause de tous les enfants, les membres de la Convention citoyenne donneraient alors à ces propositions la plus grande des forces et la meilleure crédibilité pour leur mise en œuvre effective.